

EL ASERY

EYGUIERES

SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE



[NOTICE ENVIRONNEMENTALE]

[AUTO-EVALUATION]

[DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS]

10/2016

Contact :

Sylvie MALACRINO

07 76 361 266

malacrino.sylvie@urbasolar.com

CONTEXTE

La demande de permis de construire porte sur la construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune d'Eyguières (13). L'objectif de ce projet est double : construire une serre pour le développement de l'exploitation agricole et produire de l'énergie électrique renouvelable.

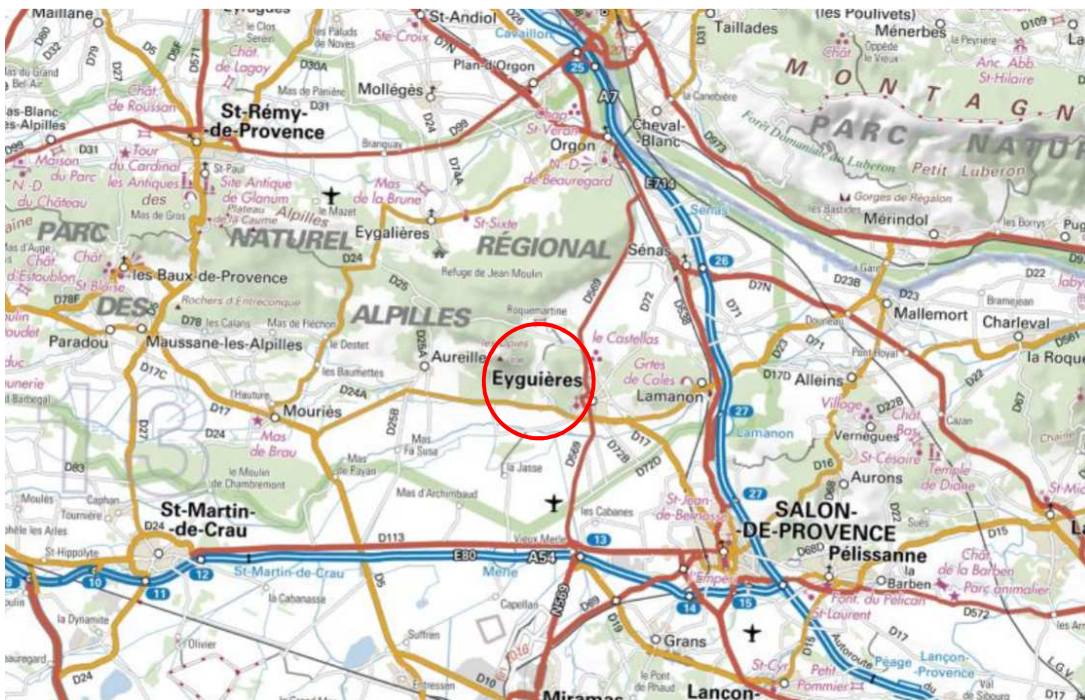
Le Plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à moins de 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2014 porte cet objectif à 32 % en 2030. Afin de répondre à cet objectif, une part importante du développement des énergies renouvelables devra porter sur l'installation solaire photovoltaïque.

L'intégration d'une toiture photovoltaïque sur une serre agricole répond parfaitement à cet objectif. En effet, le secteur agricole offre de vastes surfaces de bâtiment. L'installation de panneaux intégrés au bâti, en substitution des matériaux classiques de couverture, représente une opportunité pour le monde agricole en combinant efficacité énergétique et valorisation des exploitations agricoles.

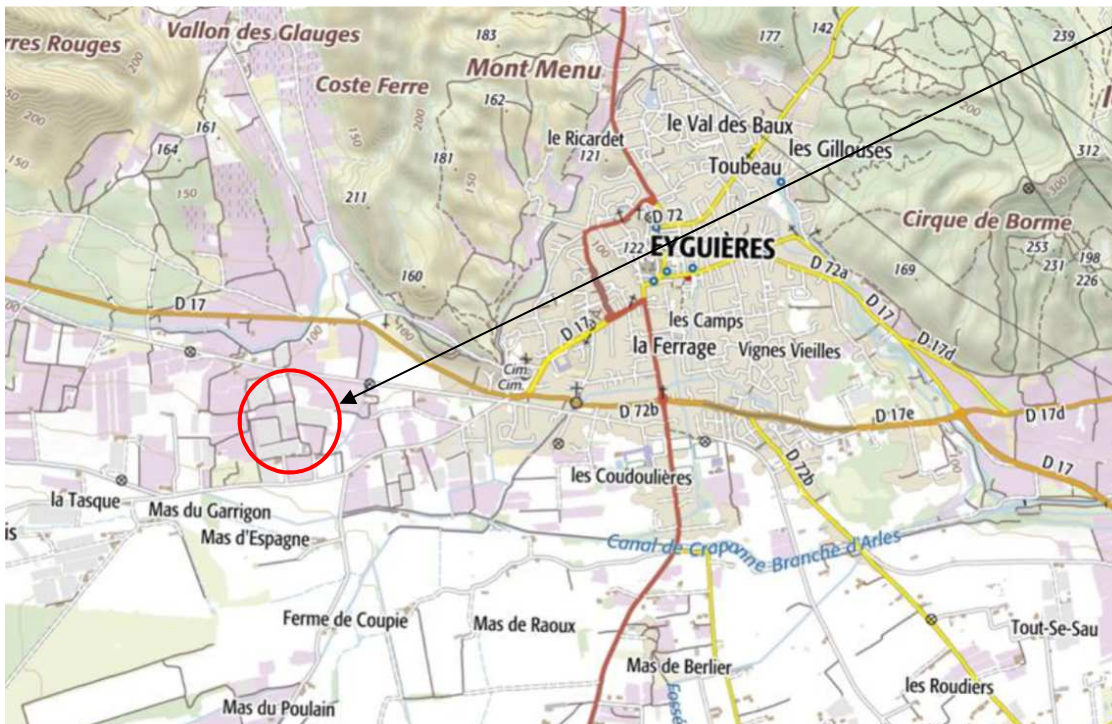
1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune d'Eyguières, dans le département des Bouches du Rhône (13), au lieu-dit « Chemin des Cavalières » à l'Ouest de la commune. Le projet est à une distance d'environ 18 km au Nord Est de Saint Martin de Crau et à 10 km au Nord-Ouest de Salon de Provence.



Zone Projet



Source Geoportail

1.2. Cadastre

Les parcelles concernées sont cadastrées sur la commune d'Eyguières :

Section AR :

263, 397, 399 et 402

Contenance : 40 065 m²

1.3. Cadre législatif

Le code rural

Les activités agricoles ont un caractère civil, tel que définie par l'article L.311-1 du Code Rural. « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ».

Le projet est porté par M. EL ASERY en sa qualité d'exploitant agricole dont l'activité est basée sur la production de courgettes, d'aubergines, de melons, de salades et de tomates.

Le Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire dans le cadre suivant :

- Travaux de construction avec ou sans fondations,
- Transformation de constructions existantes visant à modifier l'aspect extérieur,
- Serre > 4m de haut ou > 2.000 m² au sol.

Les serres du projet présenté sont soumises à permis de construire, leur hauteur étant supérieure à 4m.

Le Plan Local d'Urbanisme

Les serres sont localisées en zone agricole A du PLU. La zone A est une zone de richesses naturelles à protéger en raison, notamment de la valeur agricole des terres, de la qualité paysagère des espaces ruraux et destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles.

Le PLU ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet, dans la mesure où l'installation prévue est nécessaire à l'exploitation agricole.

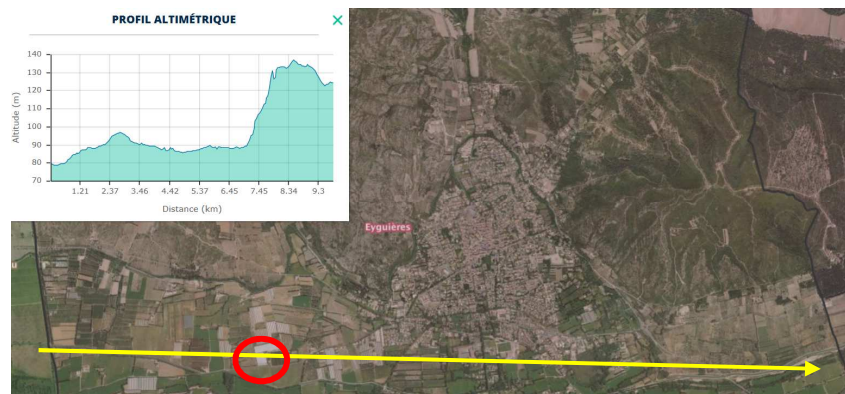
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Présentation du secteur

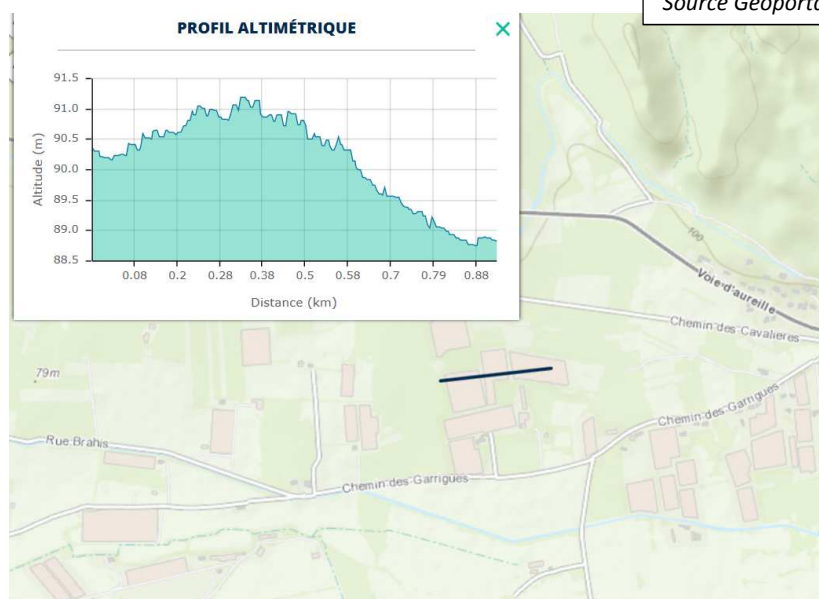
CONTEXTE GENERAL

Topographie : plane

Sur la zone projet, la topographie est plane (ne varie que de quelques mètres).

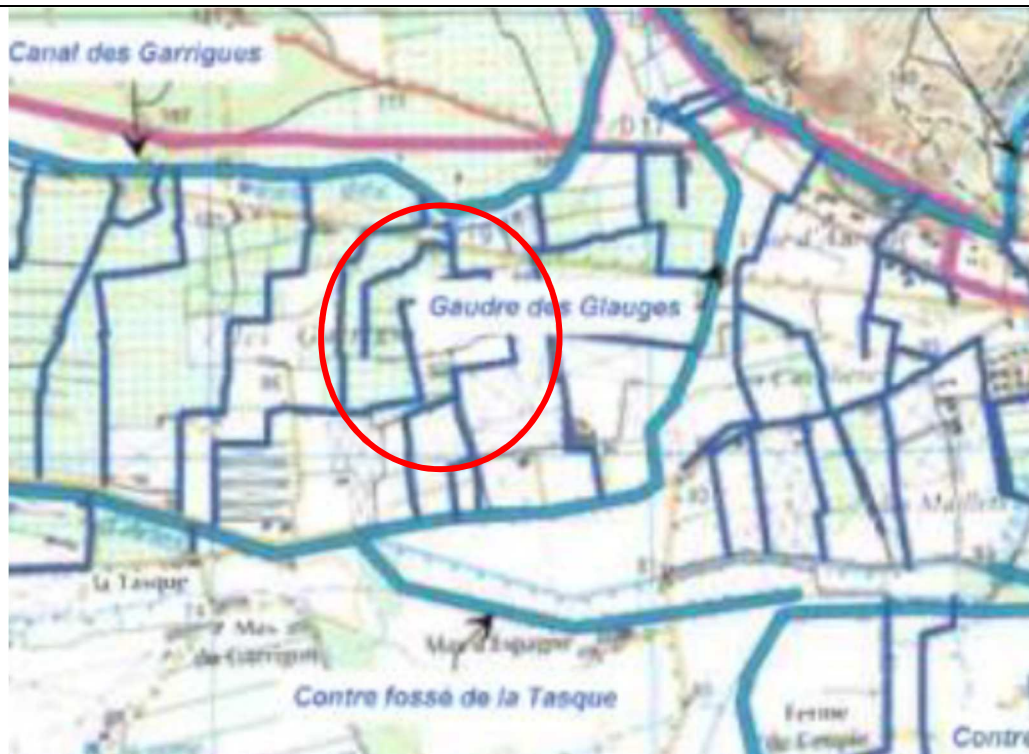


Source Geoportail



Hydrologie : réseau hydraulique de l'ASA des Arrosants d'Eyguières

Bassin versant :
Durance



Source Chambre d'Agriculture 13

5. Caractéristiques des masses d'eau impactées par la commune

Liste des masses d'eau superficielles

directement impactées (traversant la commune)

Type	Code	Libellé
Rivière	FRDR10693	gaudre d'aureille

indirectement impactées (le territoire communal fait partie du bassin versant)

Type	Code	Libellé
Rivière	FRDR244	La Durance du Coulon a la confluence avec le Rhone
Rivière	FRDR246B	La Durance de l'aval de Mallemort au Coulon

Liste des masses d'eaux souterraines

Les masses d'eaux souterraines impactées par la commune

Code	Libellé
FRDG104	Cailloutis de la Crau
FRDG204	Calcaires et marnes des Alpilles

2.2. Situation par rapport aux périmètres à Statut

➤ Nous retrouvons néanmoins dans un rayon de 500 m : 6 sites ZNIEFF type 1 et 2 :

- ZNIEFF 1 930020174 – Crête des Opies
- ZNIEFF 1 930020175 – Petit Calan – Gros Calan – Les plaines
- ZNIEFF 1 930020454 – Crau sèche
- ZNIEFF 2 930012400 – Chaîne des Alpilles
- ZNIEFF 2 930020200 – Montagne du Défends - Castellas
- ZNIEFF 2 930012406 – Crau

➤ Et dans le même environnement géographique se trouvent 4 sites NATURA 2000 :

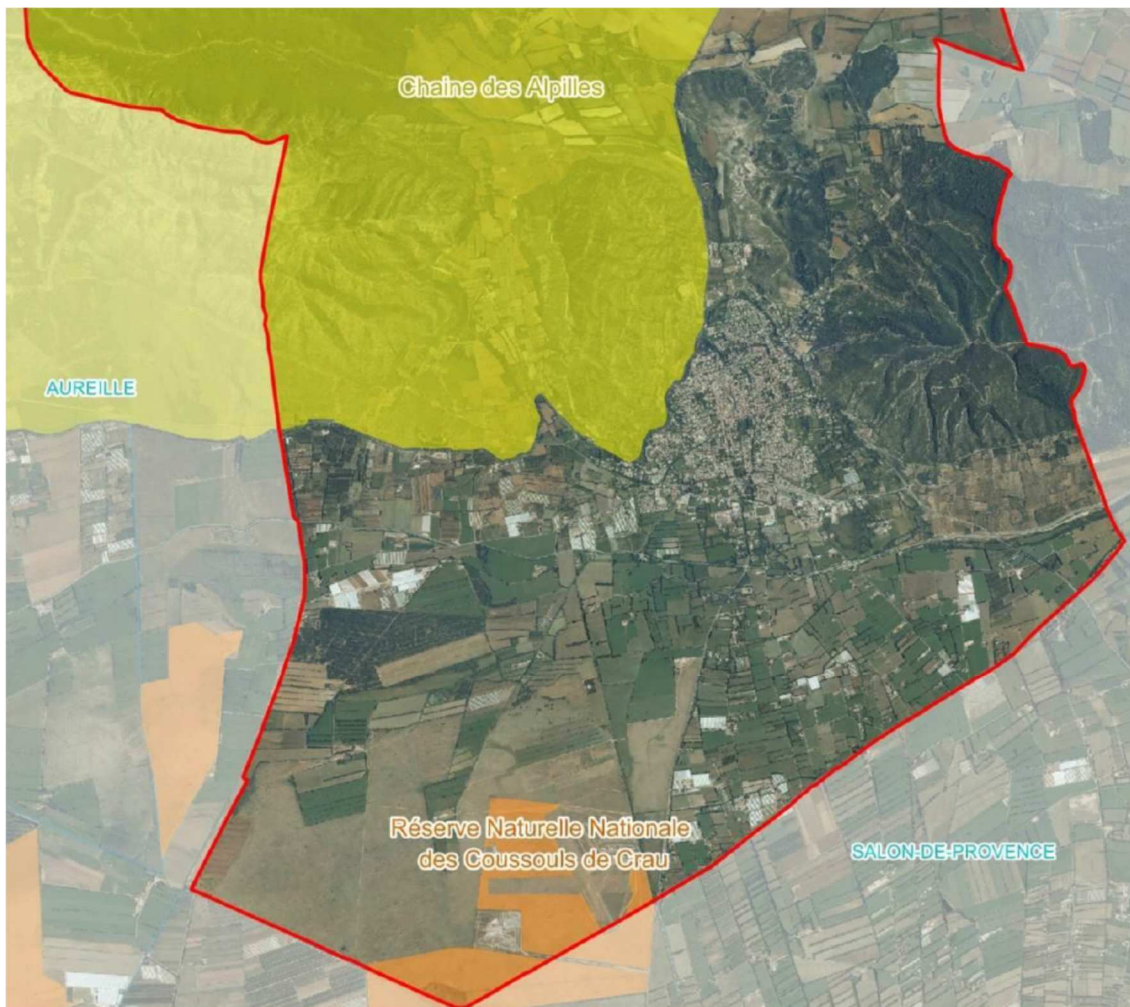
-
- ZPS FR9312013 - les Alpilles à environ 500m
- ZPS FR9310064 - Crau à environ 400 m
- SIC/ZSC FR9301594 – les Alpilles à environ 500 m
- SIC/ZSC FR9301595 – Crau centrale – Crau sèche à environ 50 m

Ces périmètres sont présentés ci-après et le lien écologique avec la zone d'étude est analysé.

Précisons ici que les données cartographiques ont été acquises sur Géoportail ainsi que sur l'INPN (Institut National du Patrimoine Naturel). Les fiches de présentations des périmètres présentés ci-après sont disponibles sur le site l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr/>.

- Aucun périmètre réglementaire de type site classé, site inscrit, réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope... n'est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d'étude.
- La zone projet, comme l'ensemble de la commune d'Eyguières, se situe dans le Parc Naturel Régional des Alpilles.

Le site classé le plus proche (environ 500 m) est celui formé par « le site inscrit des Alpilles ».



Limites administratives

- Commune d'Eyguières
- Autres limites communales

Périmètres de protection réglementaire

- Réserve Naturelle Nationale
- Site Inscrit du département

Source : ECOTER

- Aucun autre périmètre de gestion concertée, de type Espace Naturel Sensible, n'est présent dans les alentours de la zone d'étude.

2.2.1. Périmètres Natura 2000

NATURA 2000 // Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Créé en application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après validation, le SIC deviendra une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.

NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)

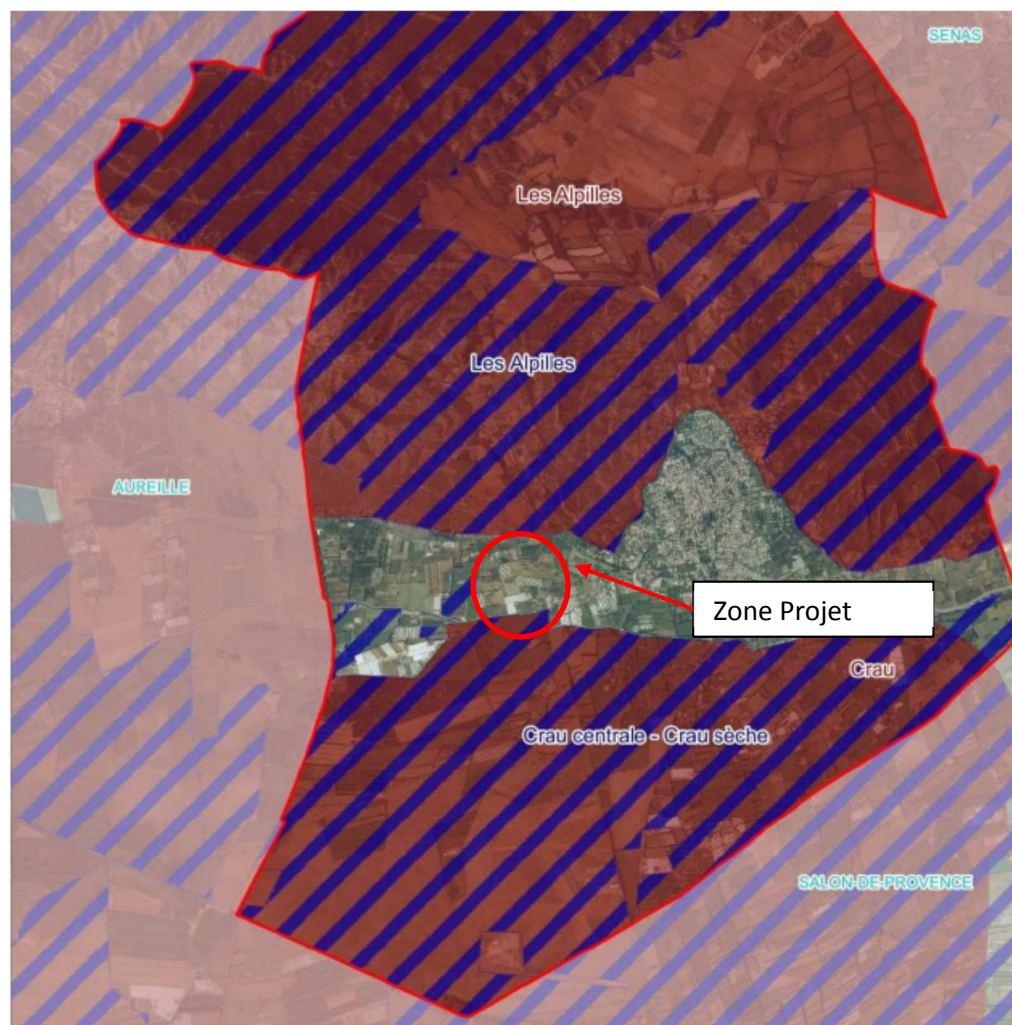
Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 abrogée par la directive européenne

« Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.

(Source : ATEN).

Nom du site	Type	Habitat(s) / Qualité(s) / Importance(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Distance avec le projet	Lien écologique
FR9312013 les Alpilles	ZPS	Les Alpilles, petit massif calcaire, représentent une mosaïque d'habitats riches en espèces de faune et de flore. Des affleurements rocheux aux arboricultures classiques méditerranéennes, la diversité de milieux permet la présence d'une grande diversité d'espèces remarquables voire menacées. L'avifaune y est particulièrement riche. C'est le seul site de nidification du département pour le Vautour percnoptère (<i>Neophon percnopterus</i>) et l'Aigle de Bonelli (<i>Hieraetus fasciatus</i>), espèce très menacée, y compte deux couples nicheurs.	Environ 500 m	Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.
FR9310064 Crau	ZPS	La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques et une des dernières steppes d'Europe. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme <i>Asphodelus ayardi</i> ou <i>Helianthemum marifolium</i> . Les coussouls de Crau abritent une faune spécifique, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, la Crau représente le seul site abritant le Criquet rhodanien (<i>Prionotropis hystrix rhodania</i>), endémique de cette steppe.	Environ 400 m	Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.
FR9301594 Les Alpilles	ZSC/ SIC	Les Alpilles, petit massif calcaire, représentent une mosaïque d'habitats riches en espèces de faune et de flore. Des affleurements rocheux aux arboricultures classiques méditerranéennes, la diversité de milieux permet la présence d'une grande diversité d'espèces remarquables voire menacées. L'avifaune y est particulièrement riche, de même que les populations de Chiroptères. Le massif des Alpilles constitue un secteur d'enjeu international pour ce groupe d'espèces. En effet, il abrite plusieurs colonies importantes dont la grotte des Fées aux Baux de Provence ou encore le tunnel d'Orgon, sites de reproduction majeurs pour 5 espèces remarquables de chauves-souris.	Environ 500 m	La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole. Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.

FR9301595 Crau centrale – Crau sèche	ZSC/ SIC	<p>La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques, et une des dernières steppes d'Europe. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme <i>Asphodelus ayardi</i> ou <i>Helianthemum marifolium</i>. Les coussouls de Crau abritent une faune spécifique, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, la Crau représente le seul site abritant le Criquet rhodanien (<i>Prionotropis hystrix rhodania</i>), endémique de cette steppe.</p>	Environ 50 m	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.</p>
--	-------------	--	-----------------	--



Source Ecoter

Légende

Limites administratives		Périmètres de protection au titre d'un texte international	
	Commune d'Eyguières		Zone Spéciale de Conservation (N2000)
	Autres limites communales		Zone de Protection Spéciale (N2000)

2.2.2. Périmètres d'inventaires

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

Les ZNIEFF de type I : ensembles de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.

Les ZNIEFF de type II : ensembles pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : Il s'agit d'un inventaire scientifique visant à recenser les secteurs les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Cet inventaire est généralement utilisé pour définir des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000.

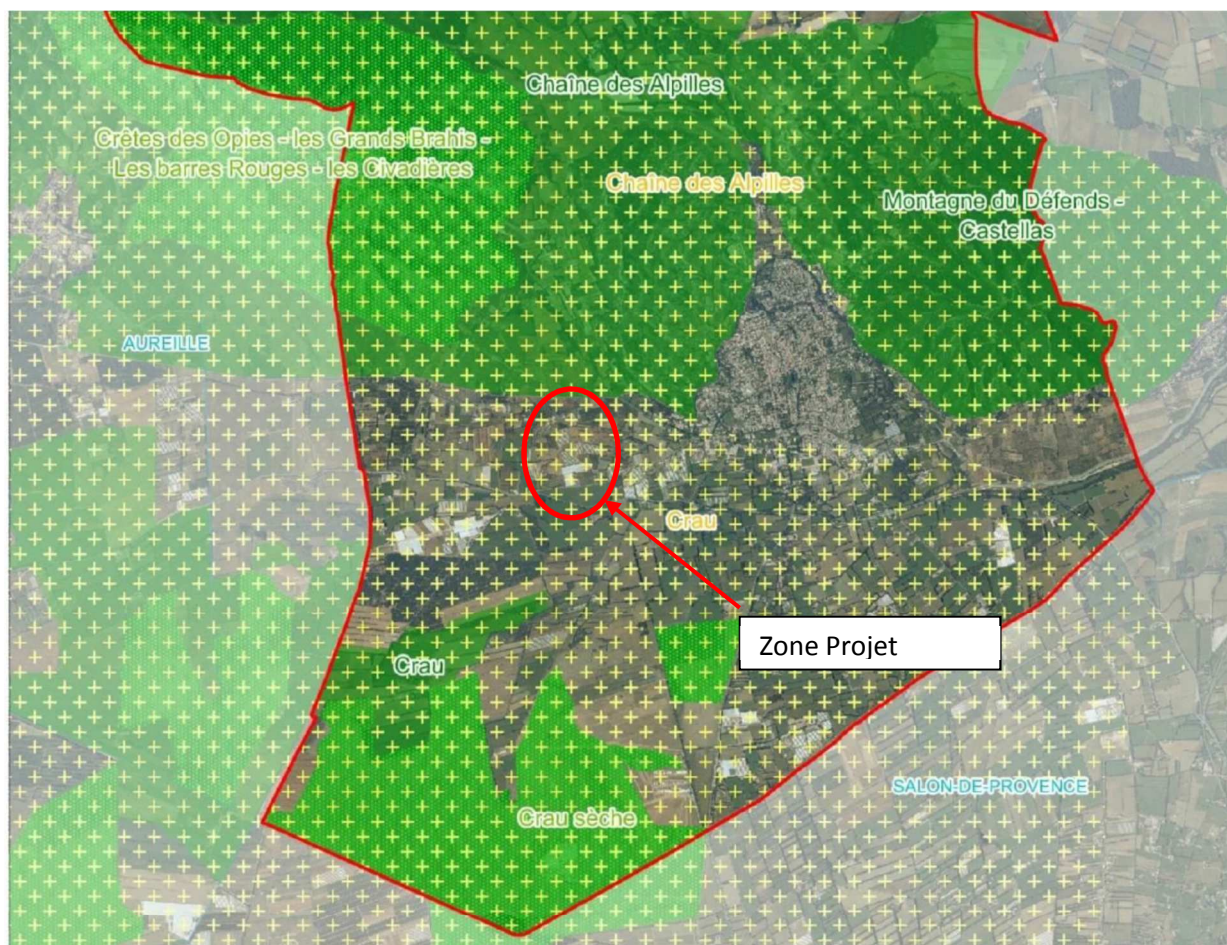
Nom du site	Type	Espèce(s) déterminante(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
FR 930020175 Petit Calan – Gros Calan – Les plaines	I	Cette ZNIEFF est, comme son nom l'indique, marquée par le relief du Petit et Gros Calan, faisant partie du massif des Alpilles. La flore et les habitats naturels sont typiques des pelouses sèches et des escarpements rocheux. Les fissures abritent notamment des formations de Doradille de pétrarque (<i>Asplenium pretarchae</i>), espèce classée en danger par l'UICN. L'avifaune des milieux ouverts et rupestres y est particulièrement riche, notamment au niveau des rapaces qui nichent dans les falaises. La zone abrite l'un des derniers couples reproducteurs de Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) du département des Bouches-du- Rhône.	Environ 1, 3 km	Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.

FR 930020454 Crau sèche	I	<p>La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme <i>Asphodelus ayardi</i> ou <i>Helianthemum marifolium</i>. Les coussouls de Crau abritent une faune particulière, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, la Crau représente le seul site abritant le Criquet rhodanien (<i>Prionotropis hystrix rhodania</i>), endémique de cette steppe.</p>	Environ 2,20 km	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.</p>
FR 930012400 Chaîne des Alpilles	II	<p>Les Alpilles, petit massif calcaire, représentent une mosaïque d'habitats riches en espèces de faune et de flore. Des affleurements rocheux aux arboricultures classiques méditerranéennes, la diversité de milieux permet la présence d'une quarantaine d'espèces remarquables, dont dix sont déterminantes. L'avifaune y est particulièrement riche. C'est le seul site de nidification du département pour le Vautour percnoptère (<i>Neophon percnopterus</i>). L'Aigle de Bonelli (<i>Hieraaetus fasciatus</i>), espèce très menacée, y compte deux couples nicheurs. Le massif abrite également de nombreux gîtes favorables aux Chiroptères, dont le second site d'importance nationale pour l'hibernation du Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) et la plus grosse colonie de reproduction de Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>). Les Reptiles, Amphibiens et les invertébrés des milieux ouverts y sont également bien représentés.</p>	Environ 500 m	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site (notamment avec la D17), Le lien écologique est considéré comme faible à nul.</p>

<p>FR 930020200 Montagne du Défends - Castellas</p>	<p>II</p>	<p>La Montagne du Défends est située au Sud-est du PNR des Alpilles. La flore et la faune correspondent à celles décrites pour la ZNIEFF « Chaîne des Alpilles ». La végétation dominante est essentiellement constituée de bois de Pin d'Alep et de Chêne vert, de garrigues ainsi que de quelques pelouses à brachypodes, de milieux rupestres, de friches, vignes et vergers. C'est l'avifaune qui y est la plus remarquable, avec la nidification de deux couples de Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), la présence de couples de Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>) et la présence en chasse d'un couple d'Aigle de Bonelli (<i>Hieraetus fasciatus</i>).</p>	<p>Environ 2,6km</p>	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.</p>
<p>FR 930012406 Crau</p>	<p>II</p>	<p>La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme <i>Asphodelus ayardi</i> ou <i>Helianthemum marifolium</i>. Les coussouls de Crau abritent une faune particulière, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, il s'agit du seul site abritant le Criquet rhodanien (<i>Prionotropis hystrix rhodania</i>), endémique de cette steppe.</p>	<p>Environ 1,4km</p>	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul.</p>






Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

<p align="center">PAC 04 Chaîne des Alpilles</p>	<p align="center">ZICO</p>	<p>La chaîne des Alpilles constitue un massif calcaire riche et diversifié tant en habitats qu'en espèces. L'avifaune y est particulièrement remarquable, notamment au niveau des rapaces et du cortège d'espèces associées aux milieux ouverts. C'est notamment un site majeur pour la nidification du Vautour percnoptère (seul site du département) ainsi que pour l'Aigle de Bonelli dont deux couples nicheurs ont été recensés.</p> <p>Ces espèces ont justifié la mise en place de cette Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.</p>	<p align="center">Environ 400 m</p>
<p align="center">PAC 03 Crau</p>	<p align="center">ZICO</p>	<p>La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme <i>Asphodelus ayardi</i> ou <i>Helianthemum marifolium</i>. Les coussouls de Crau abritent une faune particulière, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, il s'agit du seul site abritant le Criquet rhodanien (<i>Prionotropis hystrix rhodania</i>), endémique de cette steppe.</p>	<p align="center"><u>SUR LA ZONE</u> <u>PROJET</u></p>



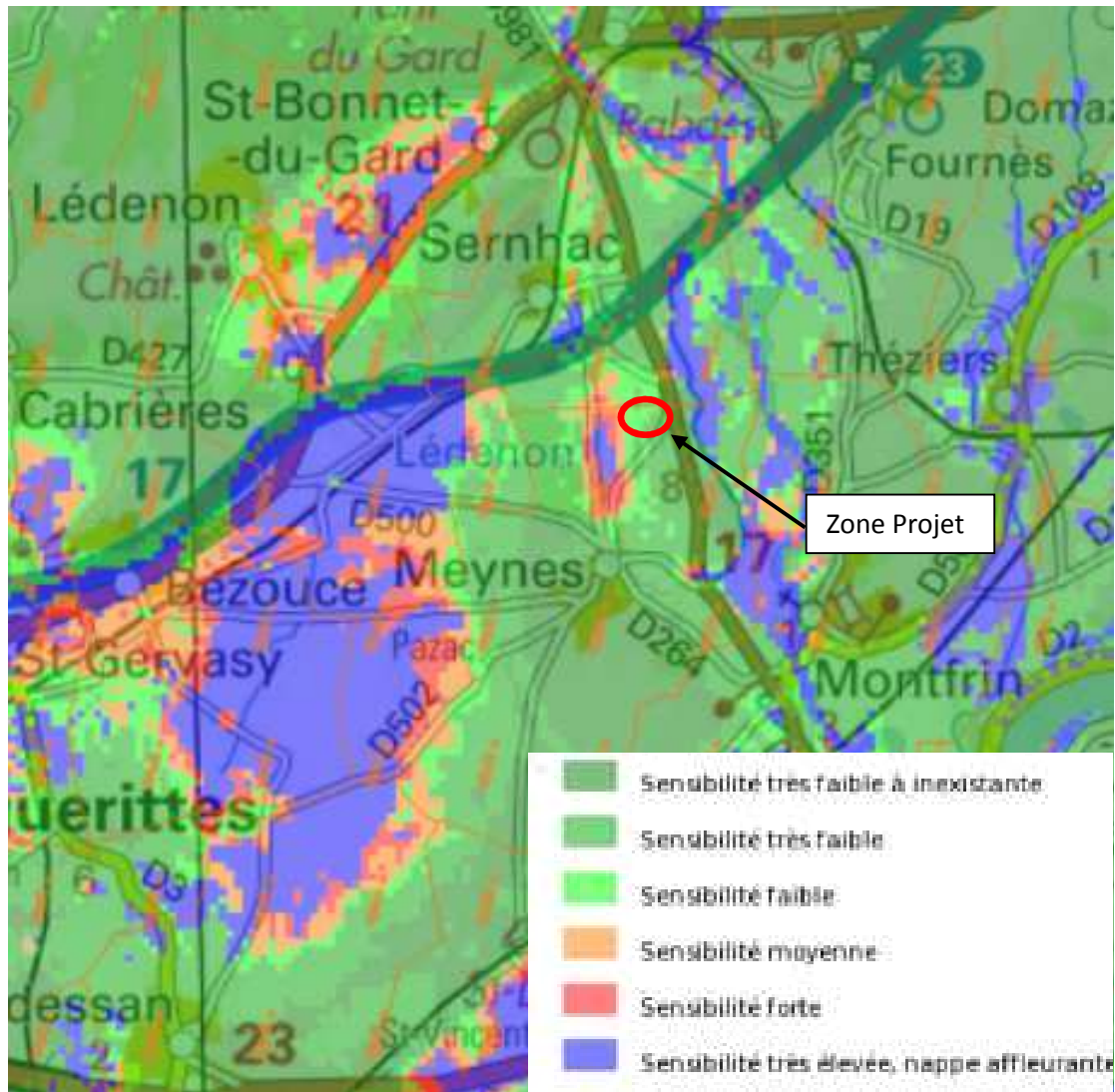
Source Ecoter

Légende

- | | | | |
|---|---------------------------|---|---|
| Limites administratives | | Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel | |
|  | Commune d'Eyguières |  | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I |
|  | Autres limites communales |  | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II |
| | |  | Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux |

2.2.3 Hydrogéologie

Aléa remontée de nappes phréatiques : Sensibilité faible à très faible



Source DREAL PACA

2.3. Risques Naturels

Risques naturels ou industriels recensés sur la commune (sources : *prim.net*)

Feu de forêt

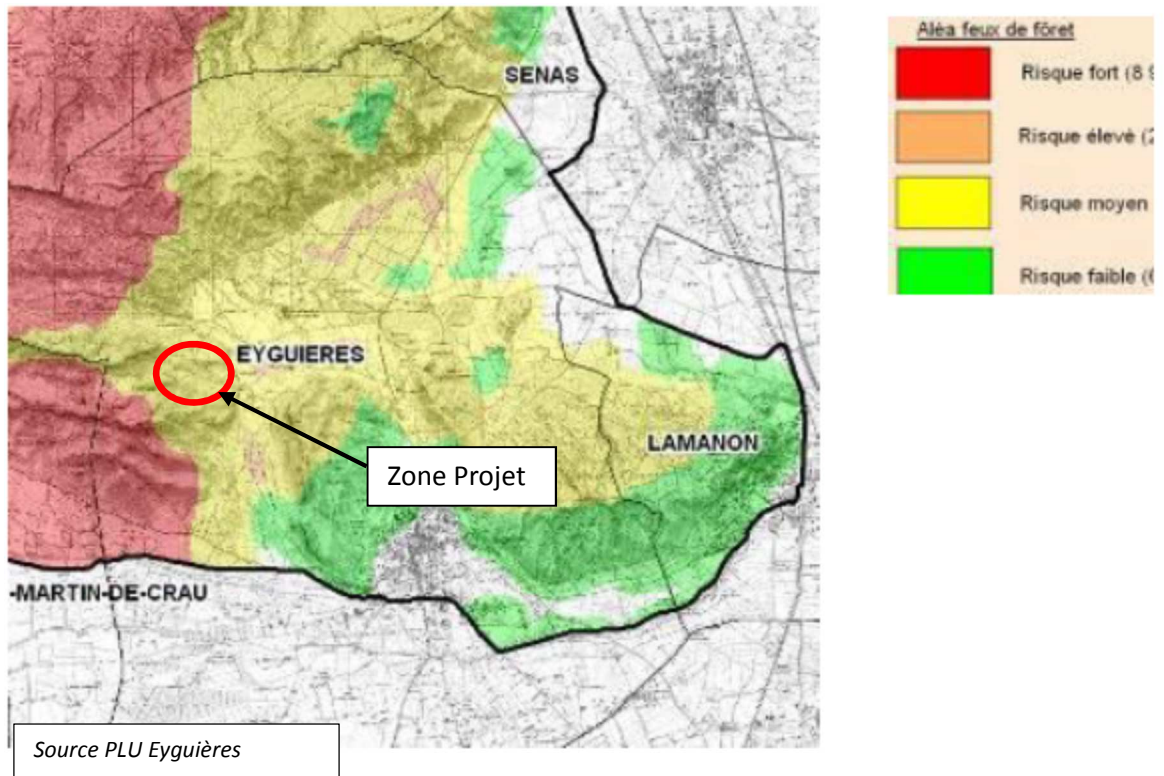
Inondation

Mouvement de terrain – Eboulement, chutes de pierres et de blocs

Mouvement de terrain, tassements différentiels

Sismicité : zone de sismicité 4

Transport de marchandises dangereuses



Aléa feu de forêt : le lien (écologique et géographique) avec la zone projet est considéré comme nul

- La zone d'étude est hors zone inondable.

Irrigation

L'eau d'irrigation est fournie par un forage situé sur une parcelle au sud de la zone projet (parcelle N°401). L'irrigation se fait alors en puisant dans ce puit grâce au fonctionnement d'une pompe.

L'eau pompée est filtrée dans un système à sable.

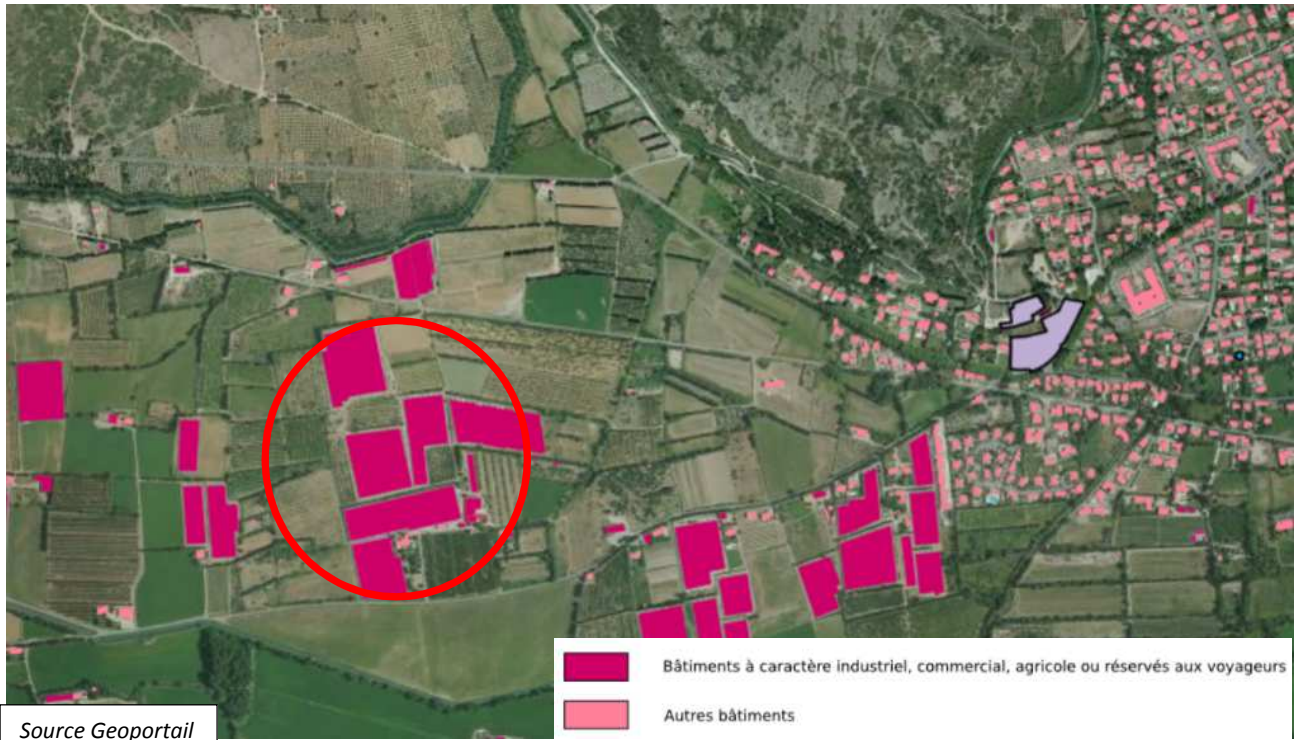
Les volumes utilisés sont de 3 000 litres par jour.

Deux systèmes d'irrigation sont développés :

- L'aspersion utilisée l'hiver,
- Le goutte à goutte principalement l'été.

L'alimentation en eau potable est assurée par ce forage.

2.4. Impact paysager



Le paysage communal et le territoire proche sont caractérisés par une mosaïque associant bâti traditionnellement éparse, espaces viticoles, terres agricoles et boisements.

Aucune ZPPAUP n'a été recensée dans le secteur du projet.

Le territoire communal compte plusieurs monuments classés ou inscrits :

Les monuments classés :

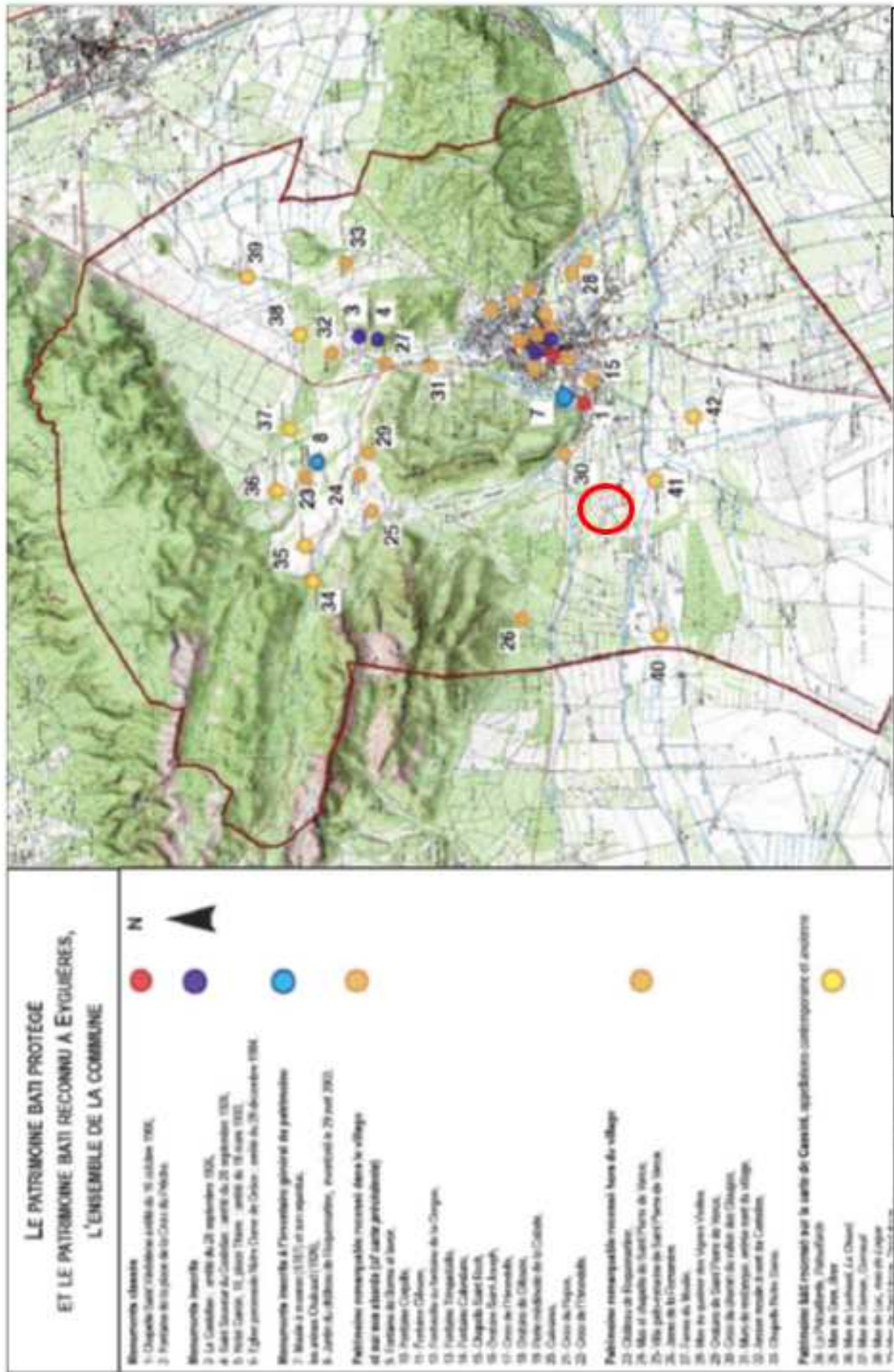
- La chapelle Saint Vérédème dans le cimetière, arrêté du 16 octobre 1906,
- La fontaine publique de la place de la Croix du Prêche, arrêté du 16 juin 1923. Dite fontaine Cocotte élevée à la fin du XVII^e siècle sur la place Croix de Prêche à l'emplacement d'un temple protestant détruit.

-Les monuments inscrits

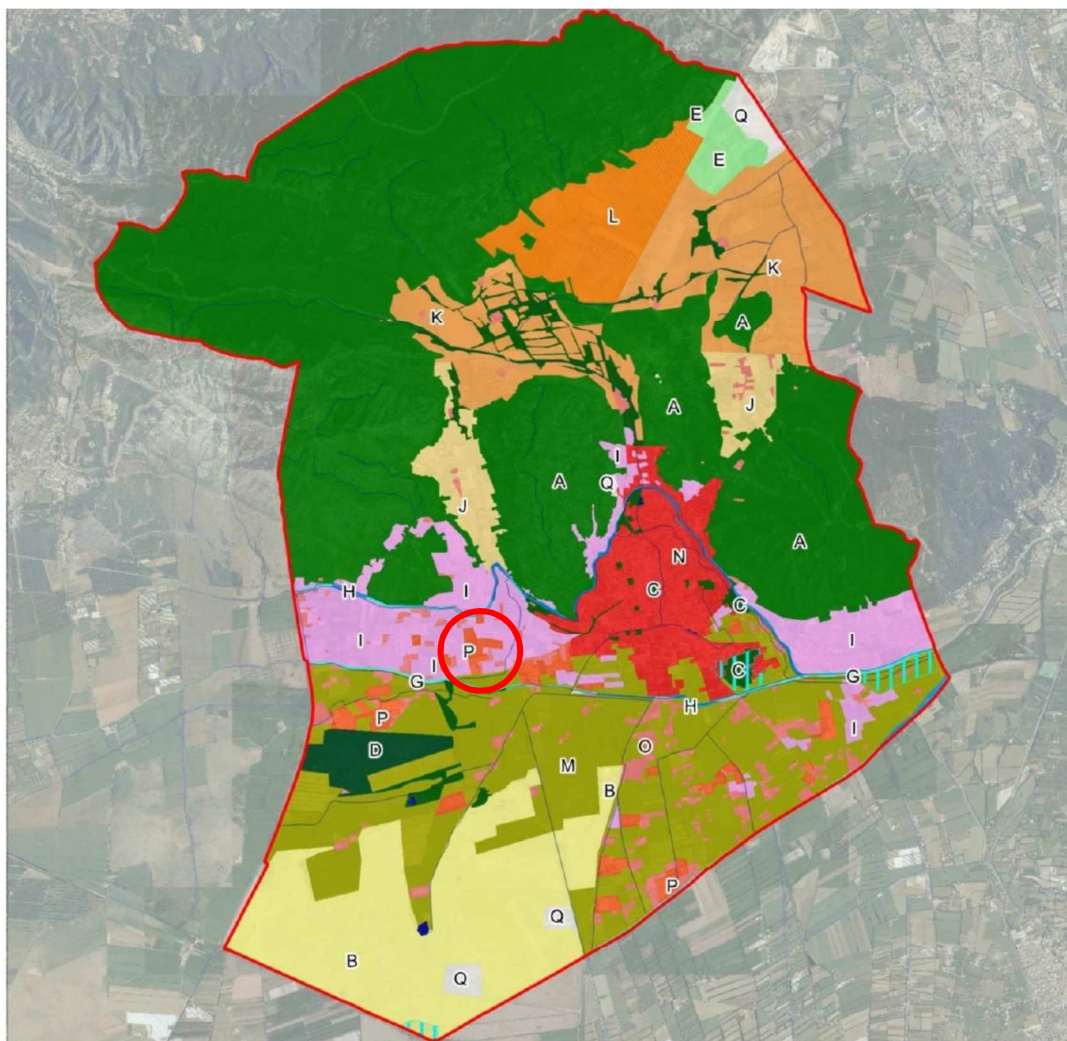
- Le Castellas : vestiges du château médiéval de Roquemartine (XII^e, XIII^e siècle), arrêté du 28 septembre 1926,
- L'ancienne église paroissiale de Roquemartine au Castellas, Saint Sauveur (XIV^e siècle) : arrêté du 28 septembre 1926,
- La maison du 10, place Thiers dit "hotel Garcin" du XVIII^e siècle : façade, ferronneries et décors, toiture : arrêté du 18 mars 1930,
- L'église paroissiale Notre Dame de Grâce, arrêté du 28 décembre 1984.

Le projet sera peu perceptible dans le paysage, proche d'un secteur déjà marqué par l'activité humaine et par la présence de serres agricoles.

L'analyse paysagère réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune d'Eyguières est la suivante : le projet se situe dans un secteur profondément marqué par l'agriculture, la zone étude est identifiée comme : « exploitations agricoles (serres et autres bâtiments).












Source PLU Eyguières







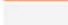



Légende


 Commune d'Eyguières

Entités écologiques et paysagères de la commune d'Eyguières

-  A : Mosaïque de milieux naturels ouverts à boisés, typiques des Alpilles
-  B : Zone steppique, typique de l'entité Crau
-  C : Eléments boisés ponctuels marquants du paysage
-  D : Bois de la Jasse : chênaie verte homogène
-  E : Milieux ouverts rudéraux
-  F : Plan d'eau
-  G : Canal artificiel avec berges nues
-  H : Canal artificiel avec berges boisées
-  I : Complexe agricole multiparcellaire dominé par les oliveraies

-  J : Complexe agricole multiparcellaire très diversifié
-  K : Ensemble de vastes parcelles agricoles riche en haies
-  L : Ensemble homogène de vastes parcelles agricoles
-  M : Complexe agricole typique de la Crau
-  N : Bourg d'Eyguières
-  O : Habitats diffus
-  P : Exploitations agricoles (serres et autres bâtiments)
-  Q : Autre

Réseau hydrographique et zones humides officielles

 Cours d'eau

 Zones humides identifiées par le SDAGE Rhône-Méditerranée

Source Ecoter



Masque visuel boisé depuis le Chemin des Cavalières, avec l'entrée du site à droite.



Vu du site depuis le Chemin des Cavalières.



Insertion du projet dans le paysage – vue rapprochée

2.5. Etude Hydraulique

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Les études et dimensionnement seront réalisés par un Bureau d'Etudes spécialisé et le dossier DLE sera transmis aux services concernés pour instruction.

Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention ou d'infiltration d'eaux de pluie sera mis en place dans le but de minimiser le ruissellement et de gérer le rejet des eaux pluviales.

Etat initial simplifié de la zone étude

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
Stabilité des terrains	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
Eaux superficielles	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire.	Non significatif
Risque inondation	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone inondable	Faible
Milieus naturels	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement occupées par des cultures sous serres. Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires Au niveau du périmètre de projet, la végétation ne présente pas d'intérêt en soit.	Faible
Patrimoine	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Nul

Paysage	La zone d'étude s'inscrit dans une plaine agricole. La zone de projet est relativement bien isolée sur le plan visuel, des boisements constituant des masques visuels efficaces bordent la zone, de plus cette dernière a déjà été couverte par des serres tunnels recouvertes de bâches en plastique.	Faible
Milieux humains	La zone projet s'inscrit au sein d'un territoire agricole. L'occupation du sol aux abords du périmètre de projet est marquée par : - des cultures, - des serres plastiques, - des chemins agricoles et la voie départementale, - des bâtiments agricoles et d'habitations	Non significatif

Effets prévisionnels du projet en phase chantier

Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées		Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Géologie	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus ou vissés de fondation). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements paysagers.	Non significatif
Qualité des sols	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées. Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des bassins de rétention	Nul

		- mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées pour réduire l'envol des poussières.	Non significatif
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions très limitées sur le site (présence de nombreux masques visuels).	Faible
Milieux humains			
Qualité de vie			
<i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet n'induit pas de modification du réseau de chemins agricoles existants.	Nul
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Émissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques de la serre existante, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir.	Non significatif

Effets prévisionnels du projet en phase exploitation

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Émissions de gaz à effet de serre.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrains agricoles. De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place des bassins de rétention ou d'infiltration dimensionnés pour accepter à minima	Non significatif

		un épisode pluviaux d'occurrence décennale.	
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	Non significatif
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	Faible
Milieux naturels	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Il n'y aura pas de changement majeur par rapport à l'occupation actuelle du site : serres tunnels plastique	Non significatif
Paysage	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Les masques visuels existants à ce jour ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. De ce fait, les serres demeureront peu visibles depuis l'extérieur du site.	Faible
Milieux humains			
Qualité de vie			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de renforcer et de compléter l'activité de M.EL ASERY	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité arboricole seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate.	Non significatif

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place d'anciennes serres plastiques abritant des courgettes, aubergines, melons, salades et tomates.

Il vise à permettre à M.EL ASERY de diversifier ses activités, de renforcer son outil de production.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- La protection des sols,
- La protection des eaux souterraines et superficielles,
- La protection du patrimoine naturel,
- La protection du paysage,
- La protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte

SYNTHESE DES ENJEUX

Nature		Commentaires	Sensibilité
	Hydrogéologie	Sensibilité faible à très faible pour l'aléa remontée de nappes phréatiques	0
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. M. EL ASERY dispose d'un accès à l'eau pour les cultures déjà en place. La serre permet une meilleure gestion de l'apport en eau	0
	Hydrologie	Le projet est situé dans le bassin de versant de la Durance	0
	Milieux naturels	Le projet de serres s'implante dans un secteur peu sensible au vu de l'absence de zonages réglementaires et d'inventaire à proximité immédiate. Le projet se situe uniquement dans le périmètre de la ZICO Crau	1
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone agricole, le terrain est bordé par quelques constructions, des serres plastiques et des parcelles cultivées.	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente que peu de sensibilités vis-à-vis des risques naturels.	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Le projet se situe hors du périmètre des 500 m des monuments inscrits et classés	0
CONTRAINTES ET SERVICES URBAINS	Document d'urbanisme	PLU ZONE A, le règlement permet la construction de bâtiment agricole. La serre participe au développement de l'exploitation agricole de M EL ASERY.	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet	0

Le projet ne présente pas de grandes sensibilités vis-à-vis des enjeux identifiés et s'intègre dans un paysage agricole diversifié.